

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 03/09/2025
Autorisation d'ouverture d'un dépôt de vente de produits pharmaceutiques		

Informations détaillées	
Nature	Autorisation
Type	Commercial
Catégorie	Licence sans inspection, ni commission de délibération (Catégorie A)
Secteur d'activité	Santé et Action sociale
Sous secteur d'activité	Activités pour la santé humaine
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Nationaux et Ressortissants UEMOA inscrit à l'ordre Nationales des Pharmaciens
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	125
Frais administratif (FCFA)	150000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	10 ans
Renouvellement soumis à inspection	Non applicable
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	Non applicable
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	Non applicable
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non applicable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours administratif

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
Structure	Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP)
Autorité émettrice	Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP)
Situation géographique	Cocody Riviera Bonoumin ,rue I 89, quartier Avocatier
Tél.Fixe	+225 27 22 22 01 55
Adresse Mail	secretariat@airp.ci
Site Internet	www.airp.ci

Pièces à fournir

1. Un courrier de demande d'autorisation d'ouverture de dépôt pharmaceutique adressé au DG de l'AIRP
2. Un courrier des autorités administratives dont dépend la localité (préfet ou sous-préfet ou directeur départemental de la santé) attestant de la nécessité de santé publique d'ouvrir un dépôt de vente de produits pharmaceutiques dans la localité
3. Une attestation d'inscription à l'Ordre National des Pharmaciens de Côte d'Ivoire (ONPCI) de l'année en cours
4. Une copie de la licence de création de l'officine de pharmacie dont dépendra le dépôt de vente de produits pharmaceutiques
5. Une copie de la licence d'exploitation de l'officine de pharmacie ou l'arrêté portant transfert de licence le cas échéant
6. Une copie du diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie certifiée conforme du pharmacien demandeur
7. Un plan géographique de la localisation du dépôt de vente des produits pharmaceutiques
8. Le récépissé de paiement de la somme de cent cinquante mille francs (150.000F) pour frais de dossier Dossier du Gérant
9. Une fiche d'Etat civil originale datant de moins d'un (1) an
10. Un casier judiciaire original datant de moins de trois (3) mois
11. Un certificat de nationalité original valide
12. Une copie certifiée conforme du dernier diplôme obtenu (minimum BEPC) et une pièce attestant du niveau d'étude (minimum niveau 1ère)
13. Une attestation de stage en pharmacie d'une durée minimum d'un an
14. Un certificat de visite et de contre-visite médicale avec sticker
15. Un curriculum vitae détaillé, daté, signé et certifié sincère

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	[500 000 - 5 000 000]
Les principaux motifs d'application de la pénalité	• Fausse déclaration • Fabrication, importation, exportation, fourniture, stockage, distribution ou commerce des produits pharmaceutiques contrefaits, faux ou falsifiés ; • importation, exportation, fourniture, stockage, distribution ou commerce des produits pharmaceutiques en dehors des établissements et du circuit officiel. • Falsification de tout échantillon prélevé aux termes de la loi 2017. • Exercer u une activité sans autorisation

Documents à télécharger